



Lieu : SMAVD

Date : 19 janvier 2021

Présents

Eliane BARREILLE, Présidente

Pascal AUZIER (Union Canal Luberon Sorgue Ventoux), Marc BAYARD (Association Environnement Industrie) ; Romain BOULET (ASA Canal de Manosque) ; Gilles BRIERE (CD 84) ; Mireille BRUN (CA 84) ; Julie COLOMB (DREAL PACA) ; Sébastien CONAN (FMAAPPMA 13) ; Alexandre COUTURIER (Union Boisgelin Crapone) ; Vincent DE TRUCHI (ASA canal de Ventavon St Tropez) ; Xavier DUFOUR (CA 13) ; Claire FLOURY (Agence de l'Eau) ; Jérôme GRANGIER (CED) ; Gaëtan GUICHARD (Arrosants de la Crau, UBC) ; Marie-Pascale HECTOR (ARKEMA) ; Magali JAMEUX (PNR Luberon) ; Maud KERLEAU (FDSIC 04) ; Martin LAURENCEAU (AGROPARITECH) ; Catherine LE NORMANT (EDF) ; Julie LEBEAU (FDSH 13) ; Christelle MACE (CA 13) ; Christophe MARCELLINO (FDAAPPMA 84) ; Laurent MARTIN (DDT 05) ; Annick MIEVRE (Agence de l'Eau) ; Hervé MOYNIER (CA 05) ; Olivier NALBONE (REGION SUD) ; Gilles PAUL (SMAB) ; Christophe PIANA (SMADESEP) ; Noël PITON (CA 04) ; Daniel POINCELET (ASA canal de Ventavon) ; Noémie POURPE (ASA canaux d'Avignon) ; Christophe RAPUC (SMADESEP) ; Jean-Louis ROBERT (COTELUB) ; Delphine RUIZ (ARFPPMA) ; Caroline SAVOYAT (SMAB) ; André SERRI (CA 84) ; Emilie THIEBAUD (DREAL PACA) ; Céline TRAMONTIN (SYMCRAU) ; Claudine TREZZY (CD 13)

SMAVD : Christian DODDOLI, Pascal DUMOULIN, Véronique DESAGHER, Philippe PICON

Objet de la réunion

- Les enjeux du Compte Epargne Volume (protocole de gestion des volumes économisés)
- Une expérimentation en 2021 : la faisabilité technique de nouvelles modalités de restitution en Basse Durance
- Le projet C3PO

Les présentations faites en séance sont jointes au présent compte-rendu.

Propos introductifs de la Présidente de la commission Eliane BARREILLE

E BARREILLE dresse un panorama des actions engagées depuis la précédente réunion de la Commission Eau et Usages qui s'est tenue en juin 2019, avec la finalisation du dossier préliminaire du futur SAGE Durance, qui en précise le périmètre et propose la composition de la Commission Locale de l'Eau. Ce dossier a été construit grâce à un important travail de concertation, suivi d'une consultation de 4 mois auprès des collectivités et des services de l'Etat et d'une présentation au Comité d'Agrément du Comité

de Bassin en octobre 2020. Nous attendons maintenant un premier arrêté inter-préfectoral qui validera le périmètre du SAGE, puis un second pour entériner la composition de la CLE. Celle-ci sera composée d'une centaine de personnes mais néanmoins tout le monde ne pouvant pas y siéger, il est essentiel de préparer la représentation des différents enjeux, ce qui a été engagé avec les irrigants afin qu'ils s'organisent et désignent des représentants par département. Elle se félicite du travail accompli, qui a permis d'aboutir à une proposition équilibrée ayant obtenu un large consensus, malgré d'inévitables frustrations d'acteurs qui auraient souhaité être mieux représentés.

Cette période a également été mise à profit pour faire avancer la démarche C3PO, l'outil de modélisation de l'hydrologie et des usages de l'eau du bassin versant de la Durance. De même l'étude lancée afin de mettre en place un système d'alerte et de gestion en cas de pollution accidentelle sur le bassin s'est poursuivie et est en voie d'achèvement et un COPIL de restitution est programmé en ce début d'année. L'étude de prospective socio-économique, dont les premiers résultats ont mis en évidence l'importance de l'eau de la Durance pour l'économie régionale s'est poursuivie sur les tendances économiques d'ici à 2050 dans le cadre du changement climatique. Il s'agira, lors de prochaines séances de notre commission de partager les résultats de ces démarches, de même que celle portant sur l'harmonisation régionale des plans sécheresse.

E BARREILLE rappelle que lors de la précédente réunion de la commission, le Compte Epargne Volume (CEV) lié au protocole des économies d'eau de la Durance avait suscité de vifs débats, notamment sur les réaffectations déjà mises en œuvre. Elle propose de revenir sur ce sujet car un projet de réaffectation est soumis à validation, ce qui est bien le rôle de la commission. Mais indépendamment de la décision qui va être soumise en séance, elle propose que des séances de travail soient organisées pour que le mode de fonctionnement de cet outil soit mieux explicité et partagé.

La proposition qui est soumise ce jour consiste à affecter un certain volume d'eau pour un projet au bénéfice de la basse Durance. La réunion va donc permettre de débattre de cette proposition. Dans un deuxième temps le projet C3PO sera présenté.

Les enjeux du Compte Epargne Volume (protocole de gestion des volumes économisés)

Présentations

Annick MIEVRE présente le compte épargne volume, au nom des trois signataires que sont l'Agence de l'Eau, l'Etat et EDF. L'objet de cette présentation est de rappeler l'origine de cet outil, son fonctionnement, les enjeux liés à la réaffectation et, face aux difficultés rencontrées, émettre des propositions pour la suite.

Depuis les années 80 l'Agence de l'Eau a consacré 45 M€ d'investissement pour réaliser des économies d'eau sur le système Durance, ce qui a permis une baisse des consommations. Si historiquement l'objectif était de moderniser les infrastructures pour des gains de productivité, les orientations plus récentes flèchent les économies d'eau au bénéfice des milieux aquatiques. C'est dans ce cadre qu'a été instauré le protocole de gestion des volumes économisés, afin de réaffecter ces derniers vers les milieux

en s'appuyant sur les ouvrages hydroélectriques qui permettent un transfert dans l'espace, et dans le temps au moment où des milieux en déficit en ont besoin, au travers du Compte Epargne Volume (CEV).

Les objectifs du protocole sont : la restauration de l'équilibre quantitatif en faveur du bon état écologique de la Durance, des affluents déficitaires et des milieux desservis par les canaux ; l'incitation aux économies d'eau pour, à long terme, détendre le système multi-usages Durance – Verdon ; une nouvelle gouvernance qui soit adaptée aux enjeux et aux acteurs.

Le principe de réaffectation consiste à réallouer les volumes économisés directement aux milieux locaux et, à défaut d'alimenter le CEV dont les volumes seront destinés soit aux milieux duranciens, soit pour des besoins sur les affluents déficitaires, dans le cadre des Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)¹. Il existe 8 territoires déficitaires disposant de PGRE sur le bassin versant de la Durance.

Afin d'inciter aux réaffectations, le fonctionnement du CEV instaure notamment un plafond de 100 millions de m³ au-delà duquel les économies réalisées ne sont plus comptabilisées. Or le constat qui est tiré du bilan du CEV est qu'il y a peu de réallocation en volume par rapport aux économies réalisées et abondées (du fait du taux d'actualisation appliqué). Ainsi en 2020 le CEV dispose de plus de 75 millions de m³, et les projections montrent que le plafond de 100 millions de m³ sera rapidement atteint sans nouvelle affectation. L'Agence de l'Eau précise qu'à saturation du CEV elle ne financera plus les investissements sur les canaux pour des projets d'économie d'eau.

A MIEVRE présente ensuite les difficultés rencontrées dans le fonctionnement du CEV. Celui-ci est vu comme une « boîte noire » ; qui ne génère que peu de réallocations pour les milieux ; avec un manque de connaissance sur les économies d'eau réelles (volumes basés sur une estimation des gains générés par les modernisations – de façon théorique et non mesurée) ; et enfin qui ne permet pas de mettre en rapport des gains environnementaux avec les coûts de la remobilisation.

Face à ce constat, il est reconnu un besoin de transparence, de partage du sens de l'outil et de son fonctionnement, la nécessité de trouver comment réallouer ces volumes aux milieux, d'objectivation des flux.

Concernant les réallocations, A MIEVRE explique qu'elles ne concernent que les actions qui ne sont pas réglementaires, conformément aux principes du 11^{ème} programme. En termes de réallocation vers des bassins déficitaires en substitution des prélèvements locaux, elle fait référence à l'opération de transfert d'eau vers le Buëch par l'ouvrage hydroélectrique EDF du Lazer (Sisteron). S'agissant du seul transfert effectif vers un bassin déficitaire, l'enjeu est de faire émerger de nouveaux projets ; de même que pour les milieux duranciens.

¹ Programme d'actions pour atteindre dans la durée un équilibre entre les prélèvements et la ressource en intégrant une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques. Mis en place sur des bassins identifiés comme déficitaire dans le SDAGE et s'appuyant sur un diagnostic issu d'une Etude Volume Prélevable (EVP : détermination des volumes prélevables compatibles avec les besoins des milieux).

Ainsi, sur la base du constat de manque de projets de réallocation, A MIEVRE identifie le besoin de travailler sur ce qui serait intéressant en termes de retours vers les milieux, à quels couts et pour quels volumes.

La Commission Eau et Usages pourra être le cadre pour partager plus en détail le fonctionnement du CEV ; les destinations des volumes d'eau pourraient être débattues dans le cadre de la Commission Milieux et Inondations, et en élargissant la concertation à toutes les ASA qui ont contribué aux économies.

Discussion

E BARREILLE rappelle qu'il avait été proposé que soit constitué un groupe de travail « agriculture et irrigation ». elle souhaite que celui-ci soit effectivement constitué afin de partager les enjeux agricoles et permettre à ces acteurs de faire part des besoins en eau et de faire émerger des projets de substitution.

N PITON précise que les PGRE référencent les besoins agricoles, et que les opérations de substitutions qui bénéficient ou qui pourraient bénéficier du CEV sont peu nombreuses : sur le Buëch, évoqué dans la présentation, un projet sur le Jabron avec un aménagement de la SCP consistant à faire remonter de l'eau en amont du bassin depuis la Durance, ou encore l'Asse mais pour lequel les montants d'investissement à prévoir semblent prohibitifs. Il souligne que les volumes concernés par ces besoins sont très limités (0,2 Mm³/an pour le Jabron, de l'ordre de 1 Mm³/an pour les autres) au regard de ce qui est disponible dans le CEV et que cela n'en modifiera pas significativement le bilan.

P AUZIER demande que lui soit confirmé le fait que les projets d'économies d'eau ne seront plus financés par l'Agence de l'eau dès lors que le plafond aura été atteint. A MIEVRE confirme ce point. Il questionne également l'Agence sur la possibilité d'utiliser le CEV pour des projets de réaffectation locale, au niveau des canaux, quand bien même le choix initial a été de faire remonter les volumes économisés au CEV. A MIEVRE indique que cette proposition pourrait constituer une piste de travail pour la suite.

S CONAN soulève le fait qu'il n'y a pas de PGRE dans les Bouches-du-Rhône d'où une impossibilité de bénéficier du CEV. Il fait état de la situation sur le Real de Jouques, qui pourrait bénéficier de volumes d'eau au bénéfice de la faune piscicole. L'Agence de l'eau apporte une réponse négative, en précisant que les transferts d'eau hors milieux Duranciens par le CEV sont prévus dans le cas des milieux locaux traversés par les canaux qui génèrent les économies ou pour les territoires identifiés comme déficitaires dans le SDAGE.

C PIANA se félicite de l'effort de pédagogie mais il soulève la question de l'impact potentiel des réaffectations sur la cote du lac de Serre-Ponçon. Les réallocations du CEV pourraient être favorisées en été pour répondre aux besoins des milieux, période où le maintien de la cote est essentiel, alors que les économies d'eau pourraient être réalisées à d'autres moments. Il souhaite que soit vérifiée la faisabilité des réallocations du stock d'eau virtuellement stocké au regard de la réalité de la ressource en eau afin

de ne pas générer des tensions supplémentaires, ni « faire payer par le réservoir de tête le coût de tout ce dispositif ».

M BRUN questionne sur la possibilité d'inclure les canaux d'Avignon dans le dispositif pour qu'ils puissent bénéficier de financements en faveur d'économies d'eau. A MIEVRE propose que la prise en compte de canaux qui n'étaient pas inclus initialement soit étudiée.

M BRUN demande également si le plafond peut être réévalué d'une part, et si le mécanisme de réallocations peut permettre de dépasser les droits d'eau. A ces deux questions la réponse de l'Agence de l'eau est négative.

R BOULET soulève la question de la transparence et de la nécessité de communiquer auprès des contributeurs des économies d'eau de l'utilisation des volumes ainsi dégagés. Il prend l'exemple du Largue qui bénéficie d'un débit depuis le canal de Manosque.

Une expérimentation en 2021 : la faisabilité technique de nouvelles modalités de restitution en Basse Durance

Présentations

P PICON présente le contexte des restitutions à Mallemort. Leur mise en œuvre au milieu des années 90 avait pour but de limiter les rejets du canal EDF dans l'étang de Berre à des fins de réhabilitation écologique. Ces nouvelles modalités ont été appliquées sans qu'une étude d'impact n'ait été conduite sur les milieux de Basse Durance où il est fait état des constats suivants : on observe une biodiversité dégradée, en raison des variations de débits rapides et de forte amplitude (ces variations peuvent être assimilées à des éclusées dont les effets sur les milieux sont bien documentés). Ces variations peuvent également poser des problèmes de sécurité pour les usagers des bords de Durance (pêcheurs, chasseurs, promeneurs – des mesures sont à ce titre mises en œuvre par le concessionnaire). En outre les débits entraînent un abaissement du lit de la Durance sur plusieurs kilomètres par effet d'entraînement des galets. Enfin, en raison de leur charge en limons (les eaux restituées présentent souvent de fortes concentrations afin de limiter les apports de matière en suspension vers l'étang de Berre), il se produit un exhaussement des bancs limoneux dans le secteur d'Avignon – Châteaurenard par effet de décantation des matières en suspension dans les anciennes souilles d'extraction, ce qui accroît le risque d'inondation.

L'Etat a souhaité que soit étudiée la possibilité d'aller vers une gestion améliorée des débits de restitutions, pour un moindre impact écologique.

C FLOURY présente l'approche de l'Agence de l'eau concernant les éclusées à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée et Corse. Une étude réalisée par l'Agence de l'eau sur l'analyse des perturbations écologiques engendrées par des variations hydrauliques, cet enjeu a été identifié au niveau de 46 aménagements donnant lieu à l'analyse de 69 secteurs de rivières. A la suite de cette étude le tronçon de Durance à l'aval de Mallemort a été identifié comme un des sites prioritaires pouvant bénéficier d'une intervention financière dans le cadre du 11^{ème} programme ce qui a permis de l'inscrire dans l'accord cadre de bassin passé entre l'Agence de l'eau et EDF. A ce titre, des actions de gestion

hydraulique, y compris à titre expérimental, peuvent bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 50% pour compenser des pertes d'exploitation (perte de production ou désoptimisation).

A BEAUVILLAIN affirme l'engagement d'EDF en faveur des milieux aquatiques et sa volonté de répondre aux enjeux du territoire, tout en rappelant sa responsabilité de producteur d'électricité devant satisfaire aux besoins de production de pointe. Il s'agit donc de répondre aux enjeux de biodiversité, tout en maintenant la capacité de production de la chaîne hydroélectrique et sans fragiliser l'équilibre de la concession, dans une logique gagnant-gagnant. Dans cette perspective et par souci d'avancer de façon pragmatique, EDF est favorable à la tenue de cette 1ère phase d'expérimentation des éclusées adoucies. Et dans la perspective de soutenir le dispositif du protocole économies d'eau dans le temps, EDF est favorable sur le principe à l'utilisation spécifique du CEV pour financer cette première phase d'expérimentation d'éclusées adoucies en Basse Durance dont les modalités – y compris celles de prise en charge par le CEV- doivent en être précisées.

J COLOMB présente cette expérimentation, basée sur un retour d'expérience des démarches conduites à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée. Les objectifs de cette expérimentation sont d'évaluer la faisabilité opérationnelle, les impacts économiques et les effets sur les paramètres physiques (hydrologie) et biologiques. Un COTEC est constitué, piloté par la DREAL et réunissant les partenaires institutionnels, financiers et scientifiques.

Trois phases d'expérimentation sont prévues, une première de 2 jours pour les aspects organisationnels et vérifier la conformité des gradients de débits, une seconde à l'échelle saisonnière axée sur les indicateurs biologiques et une troisième phase plus longue, sur 2-3 ans pour une analyse plus complète des effets sur la biodiversité. La première phase d'expérimentation dont il est question aujourd'hui est relative à la faisabilité essentiellement technique et organisationnelle.

La première phase, programmée en avril 2021, pourrait être prise en charge au travers de l'utilisation du CEV.

C LE NORMANT présente les effets estimés en termes de volumes supplémentaires à dégager pour mettre en œuvre les paliers adoucis, à production d'énergie équivalente. Cette évaluation fait apparaître un volume maximal de 10 millions de m³ à mobiliser. Le volume à inscrire au CEV sera déterminé sur la base des programmes de production prévus pour ces 2 jours (arrêtés la veille pour le lendemain en fonction des besoins en électricité).

Discussion

C PIANA fait part de l'inquiétude des acteurs de l'amont qui, s'ils soutiennent un projet visant à améliorer les milieux de Basse Durance, ne peuvent accepter que cela se fasse au préjudice des lacs et de l'économie qui en dépend. Les risques sont également environnementaux, avec en particulier les phénomènes de vents de sable qui surviennent en été lorsque les berges sont hors d'eau en raison d'un niveau très bas. Il précise qu'une expérimentation de deux jours ne pose pas de problème a priori, mais

ce pourrait être différent sur une plus longue période. Il est de ce fait nécessaire que les acteurs de l'amont soient associés pour que leurs enjeux soient pleinement pris en compte.

J COLOMB répond qu'il n'est pas question de dégrader la gestion de la cote des réservoirs amont ni la gestion multiusage en général. Il s'agira donc d'évaluer les impacts des nouvelles modalités de gestion hydraulique, ce à quoi l'expérimentation devra répondre.

C MARCELLINO interroge EDF sur la gestion de Bonpas pendant cette expérimentation en faisant état d'un évènement de mortalité piscicole au niveau de la retenue de Bonpas. Il relaye par ailleurs une proposition de projet d'utilisation du CEV sur le Calavon, qu'il transmettra par écrit au SMAVD et à l'Agence de l'eau. EDF rappelle que les modalités mises en œuvre pendant l'expérimentation ont été définies dans l'objectif d'améliorer les milieux. Concernant l'évènement survenu en fin d'année dernière à Bonpas, EDF rappelle que grâce à des échanges constructifs qui sont intervenus rapidement, un plan d'actions a été conjointement décidé pour l'avenir et qu'EDF est ouvert à la poursuite de ces échanges pour expliciter autant que de besoin la gestion concrète des aménagements pendant cette expérimentation.

C ALCAZAR souligne l'importance du volume d'eau potentiellement mobilisé (10 Mm³ pour deux jours) et interroge sur l'usage du CEV au-delà de cette première phase d'expérimentation qui pourrait potentiellement porter préjudice à d'autres projets de réaffectations, et donc sur les modalités de financement d'une démarche sur du plus long terme.

S CONAN souhaiterait que la sollicitation de la commission pour un avis officiel s'accompagne d'un dossier de présentation, en amont de la réunion afin que les avis puissent être préparés.

En conclusion de ce point de l'ordre du jour, E BARREILLE sollicite les membres de la commission.

➔ **La proposition d'utiliser le CEV pour la prise en charge de la première phase d'expérimentation de deux jours, ne soulevant pas d'avis défavorable, est validée à l'unanimité des membres présents.**

E BARREILLE rappelle la nécessité de partager les résultats de cette expérimentation avec la commission, en y associant les collectivités concernées.

Le projet C3PO

Présentation

La démarche C3PO s'inscrit dans la continuité du projet R2D2-2050, qui avait montré l'impact sur la ressource en eau des effets du changement climatique à horizon 2050. Il s'agit avec C3PO de construire un outil de modélisation de la ressource en eau, en intégrant les données de ressource, d'usages, d'infrastructures hydrauliques et de règles de gestion. L'objectif de cette démarche est de constituer

un outil d'aide à la décision, en mesure de décrire et comprendre la gestion de l'eau sur le bassin et de simuler des scénarios prospectifs, notamment le changement climatique.

La modélisation suppose un découpage du territoire en secteurs homogènes (sous bassin, périmètres d'irrigation, secteurs de nappe), une caractérisation des liens entre irrigation, nappe et rivière et une approche au pas de temps mensuel. Le travail de construction de l'outil permet de disposer d'ores et déjà de données homogènes sur la période de simulation 1988-2015. Contrairement aux modèles hydrologiques simples qui simulent une ressource naturelle, l'outil permet de reproduire en différents points du bassin l'hydrologie influencée par l'ensemble des usages amont.

La plateforme de modélisation WEAP est utilisée dans près de 200 pays et permet de représenter des configurations de bassins très différentes. Son interface conviviale permet de partager de manière transparente la manière dont est modélisé le système.

La démarche C3PO permet également de fédérer les acteurs de la Durance autour de la question de la gestion de la ressource en eau et du changement climatique. Trois groupes de travail ont été réunis pour accompagner la construction de l'outil en 2019, associant chercheurs, gestionnaires (milieux, canaux, AEP), opérateurs (EDF, SCP) et partenaires institutionnels. Deux groupes seront réunis dans les mois à venir pour partager les résultats du calage préliminaire.

Le travail de modélisation est une opportunité pour identifier les thématiques pour lesquelles la connaissance est insuffisante, par exemple la recharge de la nappe alluviale par les encaissements ou le volume technique des canaux de basse Durance.

Le travail de construction de l'outil de modélisation se poursuit. Le calendrier global prévoit pour 2021 et 2022 la poursuite du travail sur la modélisation des règles de gestion de l'aménagement avec EDF, le calage du volet eaux souterraines et l'intégration du forçage climatique.

Les résultats de la modélisation C3PO permettront d'objectiver les débats sur la gestion quantitative actuelle et future de la ressource en eau dans le cadre de la future Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance.

Cette présentation n'appelle pas de remarques ni de questions

Questions diverses

Il est demandé un rappel sur le calendrier lié à la démarche de SAGE.

J Colomb précise que l'arrêté préfectoral portant sur le périmètre doit être pris en début d'année 2021 et celui portant sur la composition de la CLE au deuxième semestre.

En conclusion

C DODDOLI propose une synthèse des éléments de la discussion. La qualité des échanges est soulignée.

E BARREILLE remercie l'ensemble des participants, rappelle son souhait de voir la commission largement mobilisée pour ces questions importantes, ainsi que la nécessité de mobiliser un groupe de travail agriculture et irrigation. Le fonctionnement du CEV doit être partagé en toute transparence, ainsi que la mise en œuvre de l'expérimentation des débits souhaitables à Mallemort.